

L'ÉVÉNEMENT

Les 30 milliards de déficit caché des fonctionnaires

MARIE-CÉCILE RENAULT
@Firenault

Les régimes de retraite privés, des salariés et des indépendants, seront proches de l'équilibre dans les années à venir, surtout si le taux d'emploi privé continue à progresser. « *Le véritable problème vient de la fonction publique, dont le régime est structurellement déficitaire. Si l'employeur public cotisait comme un employeur privé, le déficit serait de 30 milliards d'euros* », a martelé Geoffroy Roux de Bézieux, le patron du Medef, fin août, lors de LaREF, la rencontre des entrepreneurs. Ce déficit est en réalité financé par le budget général de l'État. Et participe donc à l'alourdissement de la dette publique.

Mais il n'apparaît pas dans les comptes du COR, masqué par les taux de cotisations de l'État, employeur totalement hors norme : 74,3 % pour les fonctionnaires d'État, 30,6 % pour les agents des collectivités locales et des hôpitaux - à comparer aux 16,5 % payés par l'employeur d'un salarié du privé. Avec ces taux exorbitants, le coût d'un fonctionnaire atteint « *en moyenne 70 000 euros par agent et par an pour 34 000 euros de rémunération d'activité en moyenne. L'État paye ses agents presque autant pour leur garantir leur retraite que pour qu'ils soient actifs (77 euros pour 100 euros de rémunération d'activité)* », soulignait en mai la revue *Commentaire*.

Si le COR reconnaît ce chiffre de 30 milliards d'euros, il refuse

d'adopter cette approche. « *Considérer que le taux de cotisation du privé doit être appliqué aux fonctionnaires de l'État suggère que le taux de cotisation implicite de l'État est illégitime et renvoie à des avantages particuliers dont bénéficieraient les fonctionnaires de l'État* », indique le rapport. Lequel vise à démontrer que « *quand les régimes sont placés sur un pied d'égalité (même assiette de cotisation, même ratio démographique notamment), les taux pratiqués dans le public et le privé sont équivalents* ».

En outre, réduire les dépenses de retraite de l'État « *n'est ni possible ni souhaitable, les niveaux de taux de remplacement ou d'âge de la retraite des fonctionnaires de l'État seraient alors en décalage important avec celui du reste de la population* », souligne le rapport. En résumé, pour les experts du COR, une telle approche « *n'est ni appropriée (elle stigmatise indûment la générosité du régime de la fonction publique) ni opératoire (elle ne peut servir de guide à une politique publique)* ».

36 % des déficits publics de 2002 à 2020

Pour autant, l'État s'est montré particulièrement imprévoyant face au vieillissement. Il « *a promis à ses personnels des retraites généreuses sans anticiper la dégradation de la démographie, tombée à 0,9 cotisant pour 1 retraité dans la fonction publique d'État* », fustige Nicolas Marques, directeur général de l'institut *économique* Molinari. D'autant que, contrairement à d'autres régimes qui ont consti-

tué des réserves, l'État n'a pas mis d'argent de côté pour financer les retraites de ses employés.

« *Les retraites expliquent 36 % des déficits publics de 2002 à 2020 lorsqu'on tient compte des subventions d'équilibre liées aux retraites des fonctionnaires, poursuit Nicolas Marques. Les pensions des anciens fonctionnaires représentent aujourd'hui 15 % du budget général et pèsent très lourdement sur les ministères ayant une forte masse salariale.* » Elles représentent, par exemple, 28 % des dépenses de l'Éducation nationale. ■